

# LA MODE DES COACHS

Pour vivre heureux, vivons "coachés"

par Jean-Luc FERRÉ

«Optimiser» les qualités des salariés, ou favoriser le mieux-être... Le marché du coaching est en plein essor. Comment contrôler et réguler l'afflux de ces professionnels dans un domaine où le meilleur côtoie souvent le pire ?

En ce temps-là, on employait des mots simples. Sur les pelouses, dans les gymnases, on écoutait «l'entraîneur». Entraîneur : le terme n'était pas encore désuet. Puis arriva l'équipe de France de football. Les Bleus nous expliquèrent qu'ils essayaient d'appliquer au mieux « les consignes du coach ». Il s'appelait Aimé Jacquet, le « coach ». Il avait l'accent de chez lui et le bon sens de chez nous. Il allait porter ses troupes sur le toit du monde footballistique et, sans le vouloir, populariser un terme anglais qui sans doute sonnait plus moderne et plus efficace que le traditionnel « entraîneur ».

Le mot, certes, ne débarquait pas tout soudain dans l'Hexagone. Dans le monde sportif, le « coach », on lui obéissait depuis les années 1980, mais surtout sur les courts de tennis et on utilisait le terme avec parcimonie. Mais Aimé, c'était autre chose. Le coach qui transcende, qui réveille le meilleur de chacun, psychologue et stratège. Le coach de rêve...

Troquons les crampons pour les mocassins, et nous voilà dans le monde de l'entreprise. Après tout, le but est le même : gagner. Pourquoi ne pas coacher les équipes dans les bureaux ? Alors que la puissance du coach sportif éclatait aux yeux du grand public, le coach professionnel asseyait déjà son savoir, importé des expériences anglo-saxonnes, dans les fauteuils de direction. Association pionnière en la matière : la Société française de coaching est née en 1996.

## 2 500 et 3 500 coachs en activité

Dix ans plus tard, le coaching n'est plus seulement sportif ou professionnel. Il diffuse partout, veut dégripper tous les rouages de la société du « mieux-être ». Il accompagne à tout âge, aide à tous les étages du «développement personnel». La France compterait, selon les estimations, entre 2 500 et 3 500 coachs en activité. Impossible de sortir une statistique plus précise, car tout le monde peut s'improviser dans ce métier. Avec au mieux un diplôme délivré par des sociétés de formation professionnelle du secteur, qui adoucent leurs pairs sans véritable reconnaissance officielle.

« Coacher » n'est pourtant pas neutre. François Délivré, un des plus influents et réputés professionnels du secteur, le soulignait déjà (en octobre 1999) dans un article publié par la revue des anciens élèves de l'école polytechnique, en listant « trois méfiances » habituelles vis-à-vis de son activité : « La première est que le coach se transforme en "gourou" : cette crainte correspond à un risque réel, surtout dans la période actuelle où le coaching a tendance à se développer de façon sauvage (...). La seconde est que l'intervention provoque des dégâts psychologiques : la crainte est fondée, car la relation subtile qui s'établit lors du coaching entraîne fatalement un effet de transfert (...). La troisième est que le coaching ne devienne une thérapie déguisée (...): la crainte est, là encore, fondée ».

Le coaching ne devrait donc se pratiquer qu'avec force règles et précautions. Face aux dérives constatées, Internet révélant à cet égard une jungle aussi luxuriante qu'inquiétante, la profession cherche de fait à se structurer. Et les quatre associations qui quadrillent le secteur affichent désormais un maître mot en vitrine : déontologie. Chacune sort sa « charte » ou son « code », tente parfois de faire le ménage en famille.

## "Donner des repères"

Au début de l'automne, la Société française de coaching (SFC) est ainsi passée de 700 à 200 membres,

modifiant ses procédures de titularisation et d'accréditation : « Pour éviter que certains viennent chercher chez nous une légitimité sans fournir de garanties vérifiables, explique Françoise Grand-Bois, une des responsables de la SFC. Nous essayons d'une part de trier, poursuit-elle, d'autre part d'informer au mieux pour donner des repères et une meilleure connaissance de notre profession. Car si le charlatanisme de certains est dénoncé depuis quelques années, les choses ne s'arrangent malheureusement pas. »

Faut-il légiférer, dès lors, pour encadrer une activité de plus en plus diverse et floue ? Les professionnels s'interrogent, même si la plupart – et notamment les tenants du coaching d'entreprise, qui jugent leur spécialité plus « mature » que les autres pratiques – militent plutôt pour une labellisation qu'établiraient les associations. « Pour aboutir à une réglementation adaptée, les différents ministères qui pourraient se sentir concernés me semblent d'autant moins bien placés qu'ils ignorent tout de notre travail et que les pouvoirs publics ne nous consultent absolument jamais », commente Dominique Jaillon, le président de la SFC.

L'autorégulation revendiquée apparaît pourtant bien difficile. Elle est d'ailleurs loin de convaincre Guy Rouquet, président de l'association Psychothérapie Vigilance, fondée (en 2001) en réaction au vide juridique qui présidait à l'exercice de la psychothérapie (lire page 4). « Le parallèle est éclairant, jure Guy Rouquet. Pendant vingt-cinq ans, les psychothérapeutes se sont rassemblés au sein d'associations, de syndicats, de fédérations, cherchant à réguler leurs affaires. On sait aujourd'hui les graves dérives existantes au final.

### **"Les dérives psycho-sectaires ne sont pas du domaine du fantasme"**

Depuis la loi de 2004, dont nous attendons bientôt les décrets d'application, nombre de psychothérapeutes se reconvertissent dans le coaching. Si l'État ne prend pas de mesures, nous serons face à de réels problèmes dans dix ans. Les dérives psycho-sectaires, notamment dans les entreprises et à travers le coaching, ne sont pas du domaine du fantasme. Je ne condamne pas la profession dans son ensemble, mais je crois qu'une législation s'impose. »

C'est là une nuance dont ne s'embarrassent pas le psychanalyste Roland Gori et le philosophe Pierre Le Coz dans leur récente charge contre la profession. Celle-ci est rejetée en bloc dans leur essai L'Empire des coachs pour le « contrôle social » qu'elle exercerait. « Il s'agit d'un pamphlet excessif, qui témoigne une nouvelle fois de la méconnaissance de notre travail, se défend Dominique Jaillon. La théorie du complot, le thème du pouvoir souterrain intéresse toujours plus que ce qui marche et qui suscite chez les "coachés" des réactions très favorables. »

### **Légiférer ou laisser faire le marché ?**

Coup de sang encore plus vif chez Marc Traverson, ancien journaliste et président de l'association des coachs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) : « Le fantasme de gens totalement infantiles qui se livreraient à des coachs tout puissants est absurde. Je préfère ne pas prendre le client pour un idiot, et être doublement méfiant à l'égard des diverses tentatives d'encadrement de la profession. D'abord celle des associations fortes du secteur, dont l'intérêt est de verrouiller et de s'accaparer le marché. Ensuite celle de l'État, qui répond à une démarche sécuritaire partout à l'œuvre désormais et devenue exaspérante. »

Légiférer ou laisser faire le marché ? Une certitude dans l'affaire : si tous les coachs, et parfois les plus sérieux, ne vivent pas exclusivement de leur pratique, les tarifs en cours ont de quoi susciter des vocations. Le prix moyen serait de 150 à 300 € la séance de deux heures, si l'on en croit la SFC... Mais l'on trouve de plus en plus de propositions oscillant entre 250 et 500 €. Or, comme la plupart des coachs préconisent de 10 à 20 séances pour atteindre l'efficacité, escompter la performance laisse au final un goût plutôt salé.

*\* Article d'ouverture du dossier de trois pages pleines présenté par le journal La Croix dans son édition du samedi 2 et dimanche 3 décembre 2006 sous le titre générique « « Travail, vie privée. La mode des coachs » :*

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Pour-vivre-heureux-vivons-coaches- NG -2006-12-01-518078>